

Cellule de reclassement

Ce cahier des charges a pour objectif de renforcer l'efficacité des cellules de reclassement.

La cellule de reclassement et la convention de reclassement personnalisé entrée en vigueur le 1er Juin 2005, doivent constituer une réponse adaptée en terme d'accompagnement des salariés licenciés pour motif économique dans le cadre d'une procédure collective.

Mise en place de la cellule

Une **information collective** est proposée à l'entreprise pour les salariés relevant du licenciement économique :

- ✓ Présentation du cabinet et du dispositif d'accompagnement. Échange sous forme de question-réponse.

Une **convention** est mise en place entre l'entreprise signataire (représentant des salariés) et le Cabinet ALLIAGE.

Réseau et partenariat

Le prestataire œuvrera en lien étroit avec différents acteurs tels que : la **CCI**, **PROMEO**, la **DIRECCTE**, et sans oublier **Pôle emploi** (en particulier, en cas de CSP).

Le Cabinet ALLIAGE maintient une étroite collaboration dès le départ du partenariat et reste en contact avec les salariés tout au long de l'accompagnement.

DÉROULEMENT EN 2 PHASES

PHASE 1 : Entretien diagnostic & projet professionnel

1-1 Entretien diagnostic

Première prise de contact avec le consultant dédié. Rencontre informelle pour « faire connaissance ».

L'ensemble des salariés licenciés sera convié par le Cabinet ALLIAGE à un **entretien diagnostic préalable** :

- ✓ prise de contact avec le consultant
- ✓ ciblage des demandes
- ✓ attentes des salariés et anticipation du plan d'action comprenant les différentes actions en corrélation des besoins recensés.

Un état de présence, élargé par les salariés, sera établi.

1-2 Bilan de compétences

Un **bilan de compétences** est établi pour chaque salarié afin de faire émerger les atouts, les freins et mesurer l'employabilité de chacun en tenant compte du/des :

- ✓ parcours professionnel et personnel
- ✓ centres d'intérêt, goût / désir
- ✓ acquis et motivations cohérents avec les possibilités d'emploi.

Une **synthèse** est établie pour chaque salarié incluant le contenu du bilan de compétences détaillé.

Un plan d'action est proposé ; soit **emploi ou formation** de manière réaliste et réalisable en adéquation avec la demande des salariés et celle du marché de l'emploi. - (cf. : *annexe 1*)

PHASE 2 : Techniques de recherche d'emploi

2-1 Partie théorique

Élaboration de **lettres de motivation**, du **curriculum vitae** et **simulation d'entretien**.

Des outils sont mis à la disposition des salariés (théorie/pratique et auto évaluation).

Chaque salarié disposera des **supports personnalisés** nécessaires à sa recherche et sera entraîné aux conditions d'un entretien.

Repérage des besoins : **formation / emploi ou VAE**.

Accompagnement des salariés dans toutes les étapes :

- ✓ plan de formation et entraînement aux tests d'entrée en formation
- ✓ ciblage des offres et des entreprises pour l'emploi
- ✓ mise en place de la Validation des Acquis et de l'Expérience.

2-2 Partie pratique

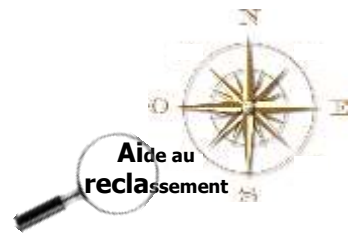
Prospection d'emploi et analyse de la demande :

- ✓ analyse des offres
- ✓ prospection directe (mailing, contacts téléphoniques, visites terrain...).

Accompagnement individualisé :

- ✓ préparation à un entretien physique (adaptée au type d'entreprise concernée et au poste à pourvoir)

Mise en situation réelle de la personne afin d'adapter les conditions les plus favorables à son entretien.



MOYENS MIS EN ŒUVRE

Moyens humains

Deux consultants expérimentés et dédiés à la mission (1 pour 20 personnes environ).

Une expérience dans l'approche psychologique, Coaching, développement personnel.

Connaissance de l'entreprise tout secteur confondu.

Un travail de partenariat depuis quelques années avec Pôle emploi et la DIRECCTE.

Moyens matériels

Salle, bureaux, poste téléphonique, Internet, PC, imprimante, photocopieur...

De la documentation diverse et variée : Kompass, bottins entreprises, annuaires, ROME, presse..., spécifique sur les métiers et la formation, documents pédagogiques sur la recherche d'emploi.

La cellule de reclassement doit être localisée à proximité des salariés concernés.

Si toutefois le Cabinet ALLIAGE est éloigné de l'entreprise, nous pouvons nous charger d'identifier un local adéquat (souvent en sollicitant la Mairie).

Dans ce cas, les frais de location éventuels sont pris en charge directement par l'entreprise.

NOTRE ENGAGEMENT ET SUIVI

L'accompagnement s'effectue **sur 9 mois en totalité** :

- ✓ 3 mois à raison d'un entretien par semaine de 1 heure 30 environ
- ✓ 6 mois comprenant un entretien tous les 15 jours, avec permanence téléphonique.

Le Cabinet ALLIAGE s'engage sur la base d'un nombre minimum de solutions par personne :

- ✓ **Minimum** de 2 **O.V.E.** (Offre Valable d'Emploi) par **personne**.

Le Cabinet ALLIAGE assure la « traçabilité » de l'accompagnement de chaque personne, formalisée dans un dossier nominatif « journal de bord ». Y sont recensés toutes les actions engagées, le planning et le contenu des rencontres, les courriers effectués, les informations pertinentes... Ce « journal de bord » est très utile pour les éventuels contrôles de **Pôle emploi**.

Des comités de suivi réguliers dont la périodicité sera définie selon le nombre d'adhérents pris en charge, devront être mis en place par l'entreprise. Ils suivront les actions menées par la cellule. La première réunion de ce comité devra intervenir après un mois de fonctionnement.

Les difficultés rencontrées par les salariés et les consultants y seront évoquées aux fins de réorienter en tant que de besoins les dites actions.

MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI

Représentants de la direction de l'entreprise, le ou les consultants du Cabinet ALLIAGE et éventuellement des réseaux Pôle emploi, DIRECCTE.

Un bilan définitif sera établi pour le dernier comité de suivi et précisera pour chacun des salariés la situation au dernier jour de l'activité de la cellule ; les salariés considérés comme ayant une solution de reclassement au terme de la cellule seront :

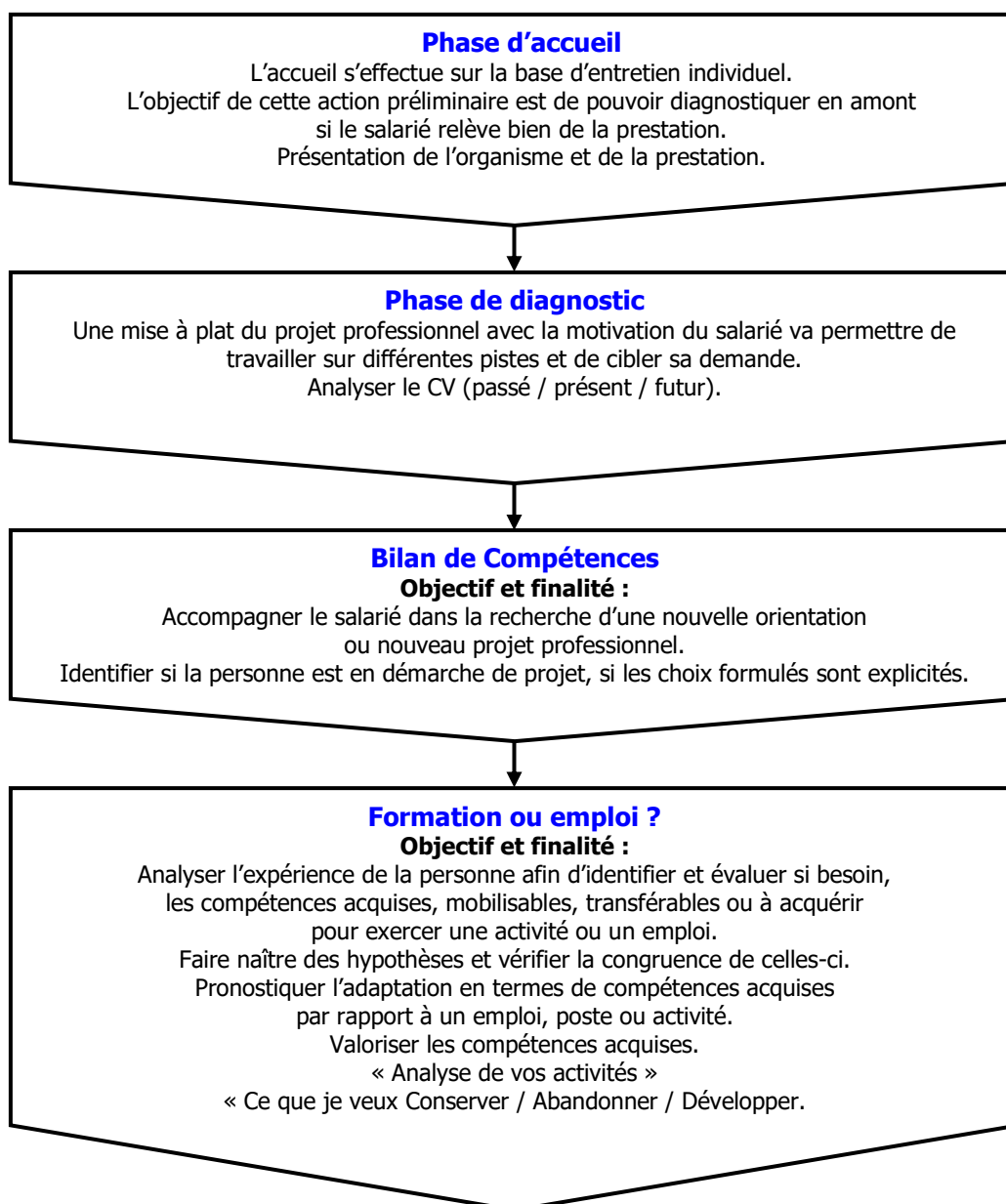
- ✓ sous **CDD, CDI, INTERIM**
- ✓ sous **Contrat précaire**
- ✓ en **formation qualifiante** ou en **attente d'une formation qualifiante** (candidature validée)
- ✓ **créateur d'entreprise**

Fiche de guidance Cellule de reclassement

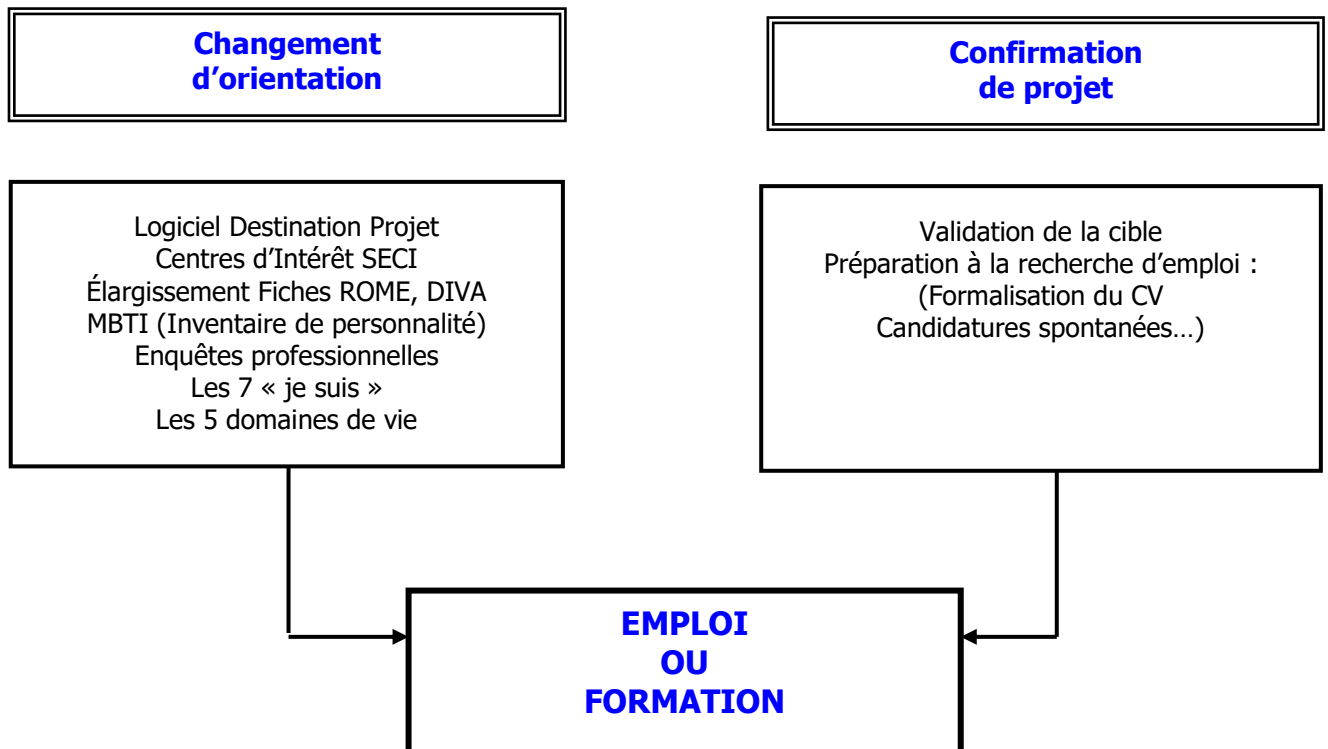
Cette prestation a pour but d'anticiper la ou les ruptures professionnelles à venir par un accompagnement centré sur les difficultés de reclassement. Ce qui permet de réorienter votre projet professionnel et de redéfinir votre parcours de retour à l'emploi.

Notre processus comporte les étapes suivantes développées ci-dessous :

- ✓ Évolution de poste ou carrière
- ✓ Changement d'orientation
- ✓ Confirmation de projet



Fiche de guidance Cellule de reclassement



L'accompagnement s'effectue sur 9 mois environ. Les 3 premiers à raison d'un entretien par semaine d'1 heure environ. Et 6 mois comprenant un entretien tous les 15 jours, avec permanence téléphonique.

Un document de synthèse est remis au salarié sous la forme d'un rapport analytique portant sur le détail des rendez-vous et les résultats de chaque évaluation.

Ce document respecte la déontologie de chaque personne.